



MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE AU 1ER MARS 2016

CAPL 3 – CADRES C & CAPL 2 – CADRES B Des 19 et 21 JANVIER 2016

COMPTE-RENDU & LIMINAIRE

CAPL 3 – CADRES C

A l'ouverture de la séance, nous avons lu la déclaration liminaire que vous pouvez trouver sur notre site.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

Dans sa réponse, le Président a reconnu regretter les vacances d'emploi ainsi que les suppressions des mouvements complémentaires A et B.

M. TRICHET a moins de « souplesse dans ses mouvements » tout comme les agents pour lesquels il a eu cette belle métaphore : « c'est comme si on mettait une armure à un agent et qu'on lui demande de bouger ». Effectivement, l'exercice est moins facile !!!



Pour lui, deux RAN suffiraient largement (Auxerre et Sens) ; il lui serait ainsi plus facile de gérer les effectifs et il n'y aurait plus de problème de pénurie d'effectif sur les différents sites.

*« Voici venu le temps des rires et des chants ; dans l'île aux enfants, c'est tous les jours le printemps ; c'est le pays joyeux des **agents** heureux... »*

Oups, comme vous le verrez plus bas, il ne reste que quelques postes vacants (18!!!!) , UNE PAILLE !!!! Dans ces conditions, la CGT rappelle que les RAN restent une sécurité pour les agents : le périmètre de leur demande reste bien défini.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du 02/07/2015:

Approuvé à l'unanimité.

2- Mouvement local de mutations au 01/03/2016

L'Administration nous a communiqué en séance une fiche de vœux déposée tardivement par un agent en arrêt maladie depuis plus d'un mois. Alors que les chefs de services doivent faire parvenir la note sur le mouvement local à tous leurs agents, la collègue en question a tout simplement été oubliée par son chef de service.

Une vive discussion s'en est suivie pour savoir si la fiche était recevable ou non.

Les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance afin de savoir si nous devions, ou non, prendre cette fiche en compte pour le mouvement local.

La CGT Finances Publiques a fait le choix, contrairement aux deux autres OS, de prendre en compte la fiche de vœux déposée, certes, tardivement, mais pas du fait de l'agent (en arrêt maladie), mais du responsable de service qui a manqué à ses obligations.

En effet, la CGT Finances Publiques considère qu'un agent n'a pas à subir les conséquences d'un manquement d'un chef de service.

La CGT Finances Publiques considère que si cette demande n'avait pas été prise en compte par la CAPL (comme le souhaitaient d'autres OS), une porte aurait été ouverte pour les chefs de service de pouvoir « conserver » les agents qu'ils ne voudraient pas voir partir en ne leur communiquant pas les éléments (agents en absence maladie et n'ayant donc pas forcément le calendrier des mouvements locaux en tête).

Récapitulatif du mouvement :

- **RAN d'Auxerre :**
4 fiches de vœux : 2 affectations (CDIF, SIP et 2 maintiens sur poste (PRS, Direction)
Restent 8 postes vacants (2 SIE, 2 Paierie, 2 EH, 1 Auxerre Municipale et 1 Vermenton) ;
- **RAN d'Avallon :**
Pas de fiche de vœux.
Restent 3 postes vacants (2 SIP-SIE et 1 Trésorier Avallon).
- **RAN de Joigny :**
1 fiche de vœux : 1 affectation (Migennes).
Restent 3 postes vacants (1 SIP et 2 Migennes).
- **RAN de Sens :**
Pas de fiche de vœux.
Reste 1 poste vacant (1 Pont/Yonne), celui du transfert de la Trésorier de Sergines !!!!
- **RAN de Tonnerre :**
1 fiche de vœux : 1 affectation (Trésorier Tonnerre).
Restent 3 postes vacants (1 Chablis et 2 Tonnerre).



Encore 18 vacances de poste ! En effet, les postes C vacants restants tiennent compte des suppressions du premier janvier 2016 au nombre de 4 !
Les ALD C et B viendront diminuer quelque peu ces vacances.

La CGT a voté CONTRE ce mouvement pour les raisons suivantes : pas assez d'agents pour couvrir l'ensemble des vacances de poste (avant suppression de poste), totalité des demandes pas satisfaites, documents préparatoires fournis tardivement et/ou avec des erreurs ! Solidaires et FO ont également voté contre.

3- Questions diverses

- un emploi avec le statut handicapé va être recruté bientôt et le site n'est pas encore retenu.
- MME CHAGNET, de l'équipe EDR qui était rattachée à Aillant ; du fait de la suppression de ce site, est dorénavant rattachée à la Trésorerie de Charny.

Les élus CGT Finances Publiques – CAPL N° 3 :

AAP1 : Pascal DUPUIS (titulaire) et Pierre VANMELLE (suppléant)
AAP2 : Yannick BORODACZ (titulaire) et Aurélie HARNIST (suppléante)
Nathalie ARNASSAND (expert)

CAPL 2 – CADRES B

Cette CAP Locale était réunie pour affecter les contrôleurs au 1^{er} mars 2016, mais aussi pour nommer les agents au PCRП (Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine).

Nous avons appris la mise en place du PCRП au **1^{er} mai** 2016, dans les documents préparatoires à la CAPL (le Comité Technique l'ayant acté au plus tard au 1^{er} septembre 2016).

Le transfert des postes était de :

- 1 A et 1 B de la Brigade de Contrôle de la Fiscalité Immobilière (BCFI) sur Sens ;
- 2 A et 1 B de la BCFI sur Auxerre ;
- 1 B dans le périmètre du SIP de Sens transféré sur le PCRП à Auxerre ;
- 1 B dans le périmètre du SIP d'Auxerre transféré sur le PCRП à Auxerre.

Le débat qui s'est instauré était autour du poste de B dans le périmètre du SIP de Sens transféré sur Auxerre. En effet, a priori, aucun contrôleur de Sens ne souhaite suivre sa mission. Aussi, quid de ce poste ouvert au 1^{er} mai 2016 ? L'Administration proposait une affectation au 1^{er} mai d' un contrôleur (de la RAN Auxerre Fiscalité Personnelle) au détriment d'une éventuelle demande issue du mouvement national au 1^{er} septembre 2016. De plus, la personne proposée n'avait pas un an d'ancienneté au 1^{er} mai 2016. L'Administration contournait ce problème en différant son installation au 31 août 2016. Comment pouvoir justifier alors qu'un agent C ayant muté au 1^{er} septembre 2015 n'ait pas pu postuler pour le mouvement local du 1^{er} mars 2016 au motif qu'il n'avait pas un an d'ancienneté ? Cela aurait été la porte ouverte à des demandes « conservatoires » avec différé d'installation... du jamais vu, et surtout du grand n'importe quoi en matière de règles de gestion !!!



Après de vifs débats, le Président a accepté que le poste de contrôleur ne soit pourvu qu'au mouvement du 1^{er} septembre 2016.

Les changements de règles de mutation au 1^{er} septembre prochain induisent que la fiscalité personnelle englobera le SIP, le CDIF, **et le SPF** (qui jusqu'à présent est une structure à part entière pour les mutations). **Aussi, tous les contrôleurs de ce périmètre pourront postuler pour le PCRП au 1^{er} septembre** en local, ou d'autres, en mouvement national.

Le mouvement local a donc été revu et le fait de la non affectation sur le poste vacant du PCRП a permis à un contrôleur d'obtenir son premier vœu au lieu du deuxième.

Vote : La CGT Finances Publiques et Solidaires ont voté contre car à l'issue du mouvement il reste de nombreux postes vacants.
FO s'est abstenu (n'ayant ainsi pas la même position que pour la CAPL 3 ...)

Questions diverses :

- Monsieur PASDELOUP, de l'équipe EDR qui était rattaché à Aillant ; du fait de la suppression de ce site, est dorénavant rattaché à la Trésorerie de Charny.
- Recrutement d'un EDR : sur deux agents postulants, un seul a été retenu dans le vivier.
- Archives Départementales de St Florentin : une demande de recrutement est en attente de validation à Bercy.
- Concernant les restructurations, aucun agent B ou C n'est éligible aux primes. Pour les cadres A, la Direction est en attente de la nouvelle note nationale.

- La CGT Finances Publiques a demandé des éclaircissements concernant le mode de gestion des personnes détachées et de leurs éventuels remboursements de frais de déplacements. Le Directeur a précisé que si les détachements étaient à la demande de l'Administration, les frais kilométriques prévus étaient remboursés.



Dans notre département, il faut savoir qu'au moins une personne est dans ce cas. Pire, depuis plusieurs années, elle ne demande pas à régulariser sa situation par le biais d'une demande de mutation nationale. Elle aurait tort de se priver puisque affectée sur le poste elle ne serait plus remboursée de ses frais kilométriques... **En période de restrictions budgétaires, la CGT Finances Publiques dénonce cette situation et plus particulièrement le remboursement intempestif des frais !!!!**

Les élues CGT Finances Publiques – CAPL N° 2 :

CP : Maryline MAUFFRE (titulaire) et Nathalie FOURNILLON (suppléante)

C2 : Sandrine CAVELIER (titulaire) et Véronique MERCIER (suppléante)
Nathalie ARNASSAND et Caroline GERMAIN (expertes)

